



EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 9a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Europe au titre du FEDER pour l'aménagement des places Maschat et Roosevelt – Approbation du nouveau plan de financement

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°7a du 27 septembre 2022 relative à la demande de subvention à l'Europe au titre du FEDER pour l'aménagement des places Maschat et Roosevelt,
- Considérant que les services Préfectoraux ont indiqué à la collectivité que les dépenses liées la Maîtrise d'œuvre, les études préalables et la mission SPS sont éligibles à l'octroi d'une subvention DSIL,
- Considérant, le coût de l'opération s'élevant désormais à 2 683 020 € HT, qu'il convient de revoir le plan de financement afférent,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt dont le montant s'élève à 2 683 020 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Europe au titre du FEDER aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Approuve le nouveau plan de financement afférent.

5 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

6 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

7 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

DJA - 06/12/2022



Aménagement des places Maschat et Roosevelt

Estimation du coût de l'opération	
Maitrise d'œuvre	255 840.00 €
Mission SPS	31 980.00 €
Etudes complémentaires	50 000.00 €
Imprévus	213 200.00 €
Travaux	2 132 000.00 €
Total HT	2 683 020.00 €

Le Maire
Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 DEC. 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 DEC. 2022

SA - 06/22022